



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
Strasbourg, le 16 octobre 2019

**- ANNONCE OFFICIELLE -**

**L'expérimentation Policlinique Mobile TokTokDoc  
validée et autorisée par le Ministère des Solidarités et de la Santé,  
la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et  
l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est**

TokTokDoc, spécialiste de la télémédecine depuis 2016, annonce le lancement officiel de sa Policlinique Mobile de télémédecine : une organisation de soins innovante et impactante pour les patients en établissement médico-social. L'arrêté du Directeur général de l'ARS Grand-Est a été publié hier au [Recueil des Actes Administratifs](#) du 15 octobre 2019 (Arrêté ARS n°2019-2778). Il s'inscrit dans le cadre des expérimentations dérogatoires "Expérimenter et innover pour mieux soigner" (Article 51 de la Loi de financement de la sécurité sociale de 2018). Soutenu par la CPAM du Bas-Rhin, il s'agit de la première expérimentation de ce type et de cette envergure en région.

**Une innovation organisationnelle inédite...**

Dès début 2020, les patients de 8 Ehpad pilotes du Bas-Rhin bénéficieront d'une prise en charge télémédicale complète au travers de la Policlinique Mobile TokTokDoc. À l'instar d'un établissement de santé "hors les murs", son objectif est d'apporter les soins spécialisés au chevet des personnes fragilisées et dépendantes, au moyen d'un réseau d'experts distants et d'une équipe mobile d'infirmier(e)s dédié(e)s.

Cette population résidente, globalement polypathologique et difficile à déplacer, accède de façon très insuffisante aux spécialistes. Pour y remédier, les tutelles ont retenu TokTokDoc et l'ont autorisé à installer sur le bassin de santé de Strasbourg la première Policlinique de télémédecine de France.

En coordination avec les équipes de l'Ehpad et les médecins traitants, la Policlinique Mobile TokTokDoc permettra une prise en charge télémédicale maîtrisée de "bout en bout", tant sur les versants technologiques qu'organisationnels, afin de garantir les plus hauts niveaux de soins.

Par la suite, une extension territoriale est d'ores et déjà anticipée.

**...couplée à une innovation financière incitative et vertueuse**

La Policlinique Mobile de télémédecine de TokTokDoc se démarque également par son modèle économique original et efficient. En plus de proposer un financement forfaitaire au parcours de

prise en charge (et non plus à l'acte), il introduit une rémunération à la performance médico-économique à l'ensemble des acteurs engagés : l'Assurance maladie leur rétrocèdera une partie des économies générées.

La Polyclinique Mobile, l'Ehpad et les médecins traitants investis dans l'expérimentation percevront ainsi une rétrocession calculée sur les économies de santé publique constatées. Parmi les indicateurs qui seront surveillés, on peut citer : la réduction du nombre d'hospitalisation évitables ou inappropriées, la diminution des transports, la diminution du recours aux urgences, la réduction de la durée moyenne de séjour hospitalier, le développement d'actions de préventions, etc.

Vertueux et incitatif, ce financement concilie les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris ceux de l'Assurance maladie qui y voit aussi une source d'économies couplée à un service médical accru pour les patients.

<b>8</b>	<b>617</b>	<b>8 à 10</b>	<b>30</b>
établissements sélectionnés en phase de pilote (2020)	patients bénéficiaires en phase de pilote (2020)	établissements expérimentateurs supplémentaires en phase 2 (2021 et 2020)	mois opérationnels pour l'expérimentation

#### **À propos de TokTokDoc :**

Créée en 2016, TokTokDoc est une marque de la société NeMo Health SAS. Développée par une équipe de 24 collaborateurs, en appui du terrain, TokTokDoc a déjà équipé plus de 200 établissements en France et 12 000 patients bénéficient quotidiennement des services de téléconsultation et téléexpertise. Après s'être forgée une légitimité sur le secteur de l'Ehpad de par son positionnement unique, TokTokDoc étend désormais son concept et son service à l'ensemble du secteur médico-social (personnes âgées et en situation de handicap), aux structures sanitaires (établissements de santé et soins de suite et réadaptation) et à l'ambulatoire (services infirmiers à domicile). Plus d'informations : [www.toktokdoc.com](http://www.toktokdoc.com)

#### **Contact presse :**

Sophie LUDMANN  
Responsable communication  
Tél. 07.86.35.36.68  
Mail. [sophie@toktokdoc.com](mailto:sophie@toktokdoc.com)